



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conseillers d'orientation

Question écrite n° 1218

Texte de la question

M. Arnaud Lepercq attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la décision prise unilatéralement par la direction de l'enseignement supérieur et de la recherche de réduire de plus de moitié les crédits alloués aux trois centres de formation de conseillers d'orientation-psychologues stagiaires dont celui de Civray. Faute de crédits suffisants, près des deux tiers des lauréats des différents concours (internes et externes) ne pourront être accueillis à la rentrée et risquent d'être recasés dans d'autres formations ne répondant pas aux exigences réglementaires de la formation débouchant sur le DECOP (diplôme d'Etat de conseillers d'orientation-psychologues). Il lui demande ce qu'il envisage de faire pour débloquer cette situation.

Texte de la réponse

Les trois centres de formation des conseillers d'orientation-psychologues de Lille, Marseille et Paris, se sont vus notifier à la fin du mois de juillet le versement d'une subvention complémentaire de fonctionnement destinée à assurer leur fonctionnement normal. Compte tenu de cette subvention, le montant des crédits alloués à chaque centre en 1997 s'élève à 1 076 000 F pour l'INETOP, 450 000 F pour le centre d'Aix, et 400 000 F pour celui de Lille. A ces crédits s'ajoutent des crédits attribués aux recteurs d'académie au titre de la formation des conseillers d'orientation stagiaires. Les attributions cumulées effectuées par l'administration centrale au titre de l'enseignement supérieur et de l'enseignement scolaire, ainsi que par les rectorats s'élèvent à 2 489 200 F pour l'INETOP, à 630 600 F pour le centre d'Aix, et à 567 700 F pour le centre de Lille. Ainsi au total l'ensemble des crédits de fonctionnement s'élève en 1997 à 3 687 500 F pour un effectif global de 205 stagiaires (1re et 2e années), ce qui représente en moyenne près de 18 000 F par stagiaire.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Lepercq](#)

Circonscription : Vienne (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1218

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juillet 1997, page 2393

Réponse publiée le : 6 octobre 1997, page 3308